

Commune de FERE-CHAMPENOISE

PROCES VERBAL

de la

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice 19
Présents 13
Votants 16

DU 31 MAI 2018

Secrétaire de séance : Christophe CELLIER

M. le Maire ouvre la séance. Il présente les excuses de M. PETIT, Mme SINGEVIN, M. HERBIN, M. GORISSE et Mme BREGEON. 3 pouvoirs sont également annoncés.

M. CELLIER est désigné comme secrétaire de séance.

M. Le Maire lit les délibérations et le procès-verbal du 26 avril dernier.
Ceux-ci sont adoptées par 15 voix POUR et 1 ABSTENTION.

A l'issue de la séance du Conseil Municipal, il est annoncé qu'un tour à pieds de différents endroits de la Commune sera fait.

M. Le Maire fait un point sur le personnel :

-départ à la retraite de M. Laurent ROSAY qui travaille à la Commune depuis 1992 au sein du service technique et est notamment spécialisé dans les bâtiments/menuiserie. Son pot de départ est organisé le 8 juin à 16h00, auquel l'ensemble du Conseil Municipal est convié.

-départ de Mme RIBERY qui était au poste de secrétaire de Mairie/animation du marché au 1^{er} juillet. Un remplaçant a été trouvé.

Mme MANCE fait un compte-rendu de la commission affaires scolaires du 30 mai 2018. Notamment, il est fait mention de la décision de certains professeurs des écoles de ne plus assurer les études surveillées du soir. Il est proposé d'augmenter le coût de ces études surveillées actuellement à 10 €/mois et de passer à 15 €/mois dans l'objectif de dissuader certains enfants turbulents d'y participer (tarifs avantageux par rapport à celui du périscolaire). Le recours à l'une des personnes du personnel cantine/périscolaire peut être envisagé.

La question d'un accueil extrascolaire le mercredi matin est également posée. Mme EGOT remarque que les parents d'élèves sont sensés s'être organisés pour la garde de leurs enfants le mercredi après-midi. La Commune a également la chance de bénéficier de plusieurs assistantes maternelles. Ces différents points doivent faire l'objet d'une réflexion générale.

Mme MANCE refait un point sur le concours photos géré par les Jeunes D'Enfer dont le thème est la faune/flore/urbanisme. Ce concours est ouvert à tout le monde. Un jury et le public choisiront les plus belles photos qui seront exposées du 1^{er} au 16 septembre (jusqu'à la journée du patrimoine). Ces photos seront utilisées pour le calendrier 2019 des Jeunes.

M. CELLIER souhaite revenir sur la course des associations qui s'est déroulée le 24 mai dernier. Il souhaite dénoncer le système mis en place par le collège qui consiste à attribuer une note aux élèves en fonction du nombre de parrainage obtenu (lié au versement de don). Il demande à ce que la personne en charge de ce dossier s'entretienne avec la Provisure rapidement dès demain matin afin de suspendre cette action et que l'ensemble des élèves obtienne la note maximum.

M. Le Maire reconnaît que ce système est discutable mais souhaite avant tout en connaître les modalités précises. Il aurait été appréciable qu'il en soit informé préalablement au Conseil Municipal. Il rappelle par ailleurs qu'il n'a aucun pouvoir de décision sur le collège, celui-ci dépendant de l'Académie et du département pour les équipements/matériels.

M. Le Maire rappelle aux conseillers qu'ils sont conviés à la visite de chantier de l'unité de méthaniseur de Monsieur Xavier ROY le 9 juin à 10h30.

M. LEPAGE fait un point sur les travaux :

-avenue de Vitry : l'effacement des réseaux a été effectué, les candélabres sont installés et les points lumineux fonctionnent. Les travaux de voirie devraient débuter en septembre.

-au niveau de la sacristie de l'Eglise, une odeur de moisi est apparue à cause du toit de l'Eglise dont la dégradation s'accélère.

-lotissement du Petit Val : reste quelques travaux d'espaces verts à réaliser

M. Le Maire fait un point sur les problèmes d'incivilités que représentent notamment les déjections canines non ramassées ou mégots de cigarettes. Malgré la communication autour ces incivilités, celles-ci perdurent.

M. Le Maire réfléchit à d'autres pistes. Il est nécessaire de sévir.

M. Le Maire informe le Conseil de sa participation à une réunion organisée par la direction de l'Union. L'importance d'un correspondant a été rappelée. Il est nécessaire de relayer ce besoin. Si certaines personnes ne sont pas à l'aise pour rédiger, il suffit de transmettre de simples informations au journal qui se chargera de mettre l'article en forme.

M. Le Maire informe le Conseil de la création d'un élevage de 40 000 poules pondeuses de plein air à LENHARREE. Un épandage sera prévu sur le territoire de FERE-CHAMPENOISE NORMEE.

M. FELIX demande s'il est possible de les alerter sur les risques pour la nappe phréatique au regard de ce qu'il s'est passé avec la pollution à l'éthidimuron à Normée.

M. Le Maire l'encourage à mettre un mot dans le registre mis à la disposition au public à la Mairie de LENHARREE.

M. Le Maire fait un bilan de la réunion publique annuelle qui s'est tenue le 15 mai. Le nombre de personnes présentes est stable. M. BRETON trouve que la configuration des tables/chaises est plus conviviale. Les principaux points abordés lors de cette réunion concernaient l'effacement des réseaux, la MARPA, le numérique, la maison multi-services, les actions de redynamisation des jeunes etc.

M. CELLIER informe des problèmes de circulation rue du Docteur Plicot. Le problème est que des véhicules se retrouvent face à face. Il est nécessaire de mener une réflexion pour trouver le dispositif adéquat (panneaux stop, cédez-le-passage..)

M. FELIX trouve regrettable que le chemin qui longe le lotissement soit dans cet état. Cela n'est pas vendeur. Mme EGOT ajoute qu'il est dommage que le seul accès « potable » aujourd'hui soit en « sens interdit ». Il aurait fallu le mettre un peu plus tard mais ces panneaux faisaient partis du marché public.

M. CELLIER répond que cela avait été évoqué en commission et n'avait pas été défini comme une priorité.

M. Le Maire répond que les travaux seront prévus par la Communauté de Communes (après intégration dans le tableau de voirie communautaire) et que ce n'est qu'une question de calendrier.

M. BRETON au sujet du lotissement demande si une caméra a été passée pour connaître l'état des réseaux.

M. LEPAGE répond par la négative (autre priorité budgétaire actuellement). Ce passage caméra sera fait en même temps que les travaux de réfection de voirie.

M. BRETON informe de l'existence d'un trou sur le trottoir au square de la Vaure. M. LEPAGE explique que

qu'il s'agit d'un affaissement à cause la rivière. Par la force du temps, la rivière a en effet creusé dans la voirie.

M. CELLIER demande des nouvelles du problème de la salle de musique de la maison des associations dont l'acoustique est très mauvaise. Mme LADAM répond qu'elle a pris attache de l'architecte M. JAMAR, lequel doit consulter le cahier des charges et regarder aux recours possibles. Elle reviendra vers M. CELLIER dès qu'elle aura des nouvelles. M. CELLIER répond qu'à défaut, il y a la solution de mettre des rideaux sur les murs.

M. CELLIER souhaite sensibiliser le Conseil sur la mortalité importante des abeilles ces dernières années. Les ruches sont de plus en plus vides.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu soit fin juin, soit début juillet en fonction du nombre de délibérations.

La séance est levée à 21h15.